

CONSEIL D'ETABLISSEMENT
Case postale 136
1024 ECUBLENS

PROCES-VERBAL

de la séance du 23 novembre 2011

18h 00

Bâtiment Mercure – Route du Bois 6 – 1024 Ecublens

Salle Polyvalente

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mai 2011
3. Présentations, tour de table
4. Remise de documentation (y.c. règlement)
5. Rappel sur le rôle et les compétences du Conseil d'établissement
6. Elections de la présidence, vice-présidence, secrétariat
7. Explications sur le fonctionnement (récurrence, groupe de travail, courriel, jetons, etc.)
8. Présentation de Monsieur Gavriel Pinson
9. Retour informations QES
10. Réalisations lors de la dernière législature
11. Dossiers en cours
12. Dates des deux prochaines séances
13. Divers et propositions individuelles

<u>Présents</u> :	Mme Pascale	MANZINI	présidente et conseillère municipale
	Mme Catherine	GAUCHOUX	conseillère communale, jusqu'à 20h.
	M. Jorge	IBARROLA	conseiller communal
	M. Jean-Luc	ROGGO	conseiller communal
	M. Serge	LUGON	Directeur des écoles
	Mme Isabelle	COSTA RUBIN	Doyenne primaire
	Mme Mireille	OLIVET	Enseignante
	M. Romain	BERARD	Enseignant-Médiateur
	Mme Clémentine	HUBLEUR	Parents
	Mme Maïté	PEREZ CHEVALLAZ	Parents
	Mme Karine	VERNEZ THOMAS	Parents
	M. Giuseppe	BIANCANIELLO	Centre de Jeunes
	M. Vincent	GUYAZ	Pasteur
	M. Aitor	IBARROLA	Commission d'intégration
	Mme Natascha	ALLENBACH	APE
<u>Excusés</u> :	Mme Barbara	SCHLITTLER	Parents
<u>Procès-verbal</u> :	Mme Sylvette	MENETREY	secrétaire

Mme Manzini souhaite la bienvenue et ouvre la séance.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mai 2011

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2011 n'appelle pas de commentaire. Les nouveaux membres du Conseil d'établissement en prennent connaissance, puis le procès-verbal est adopté sans modification avec remerciements à son auteur.

3. Présentations, tour de table

Ce point a été traité en premier lieu en attendant l'arrivée de M. Biancaniello prévue avec un peu de retard. Chaque membre se présente et indique le secteur dont il fait partie.

4. Remise de documentation (yc règlement)

Un dossier comprenant des documents relatifs à l'établissement scolaire d'Ecublens, accompagné du règlement, est remis à chaque membre présent.

5. Rappel sur le rôle et les compétences du Conseil d'établissement

Mme Manzini rappelle les points du règlement au Titre III/Chapitre I/Sections I et II, relatifs aux rôles et compétences du Conseil d'établissement qui en prend connaissance. Aucune remarque n'est formulée.

6. Elections de la présidente

Mme Pascale Manzini est élue présidente à l'unanimité.

Mme Catherine Gauchoux se propose en qualité de vice-présidente. Elle est également élue à l'unanimité.

Mme Manzini suggère que Mme Sylvette Menétrey poursuive sa tâche de secrétariat au sein du Conseil d'établissement. Cette proposition est validée par le Conseil d'établissement.

7. Explications sur le fonctionnement (récurrence, groupe de travail, courriel, jetons, etc)

Mme Menétréy porte à la connaissance des membres qu'une indemnité de fr. 50.— par séance leur est versée en fin d'année civile en leur qualité de membre du Conseil d'établissement. Il en va de même pour les séances organisées pour les groupes de travail. Celles-ci ne devront pas dépasser trois séances par sujet.

Les échanges de courriers écrits aux membres du Conseil d'établissement se feront au moyen du courrier électronique.

Le nombre de trois séances plénières par année est validé par le Conseil d'établissement.

8. Présentation de M. Gavriel Pinson

M. Gavriel Pinson est accueilli à l'occasion de cette séance du Conseil d'établissement pour présenter son programme d'intervention sur la dépendance dans les classes secondaires de l'établissement d'Ecublens. Il se présente et parle de son parcours professionnel ainsi que de son activité actuelle en qualité de thérapeute de famille.

Il indique que son programme de dépendance concerne plusieurs sujets de dépendance, comme celle liée à la cyberdépendance, à la dépendance affective, à la dépendance aux substances comme l'alcool, le tabac et les drogues. Il précise également que l'état de vulnérabilité d'un individu fait tendre vers une dépendance provoquée par un vide existentiel suite à une accumulation de frustrations.

Le programme présenté aux élèves est traité par degré, basé sur les sujets suivants :

5^{ème} : pyramide de « Maslow ». Trouver un équilibre entre les besoins et les frustrations.

6^{ème} : notion du choix – pression par les pairs – quelle pression sur soi-même. Il profite de ce degré pour aborder le choix de l'orientation et la pression très forte selon le choix à faire. Dans ce degré il utilise l'improvisation théâtrale.

7^{ème} : cyberdépendance. Il aborde le sujet des limites que les parents se doivent de mettre à leurs enfants et rappelle la loi liée à internet.

8^{ème} : la question de la dépendance est traitée. Quelle signification. Englobe la problématique de la cigarette et de l'alcool.

9^{ème} : rappel des enseignements des années précédentes. Parle de la légalité et de l'illégalité. Des drogues de manières générales. Si possible est accompagné d'un témoignage vécu.

M. Aïtor Ibarrola demande si une information aux parents est donnée à propos de cette prévention. **M. Pinson** précise qu'il s'agit de la troisième année scolaire où il intervient dans les classes de l'établissement. A l'occasion de la première année les parents ont été convoqués pour une séance d'information, mais la participation des parents a été modeste. Cette année aucune séance n'a été organisée, par contre une intervention de M. Pinson sera prévue lors des séances aux parents en début d'année scolaire prochaine organisées par la Direction.

M. Pinson précise que les enseignants sont présents lors de son passage en classe. Il insiste également sur le rôle important des parents de mettre un cadre à leurs enfants et qu'il leur appartient de définir clairement.

M. Pinson quitte la séance à l'issue de son exposé, puis une discussion est ensuite ouverte quant à la pertinence ou non d'un intervenant pour un témoignage vécu. Les opinions divergent. **Mme Gauchoux** indique que la présence du témoignage a eu un impact par rapport à son fils. **Mme Manzini** ne souhaite pas forcément la présence d'un intervenant pour ce type de témoignage. **M. Béard** souligne que ce type d'intervention peut être une arme à double tranchant. Il n'est pas pris de décision sur le fait qu'un témoignage de vécu soit poursuivi ou non. Il est relevé que l'impact d'une campagne de prévention qu'elle quelle soit n'est pas mesurable.

Mme Manzini précise que son choix de faire intervenir M. Pinson dans les classes a été influencé par le fait que, pour l'instant, l'ODES ne propose rien en matière de dépendance. Elle indique également que M. Pinson intervient aussi dans les classes de Lausanne.

M. Guyaz pense qu'il serait intéressant que le Conseil d'établissement ait une réflexion afin de pouvoir relier ces informations aux sociétés locales et autorités.

La problématique de la fumée au Skate Park relève d'un problème communal et non scolaire. **Mme Manzini** relève que pour ce type de problème il serait judicieux d'avoir un éducateur de rue à Ecublens. Un groupe de travail devrait être créé pour en parler et chercher des solutions. **M. Biancaniello** indique qu'afin d'éviter les dérives, les jeunes concernés devraient se diriger vers des activités culturelles.

9. Retour informations QES

La parole est donnée à **M. Bérard** qui fait partie du groupe de pilotage du QES, ainsi que **Mme Olivet**. Le retour d'information aux parents est prévu en janvier 2012 par courrier, simultanément aux élèves. **M. Bérard** précise que le QES est un Questionnaire visant à l'Evaluation de l'Environnement socio-éducatif afin de déterminer les zones de force et de vulnérabilité dans l'école. Cette démarche est proposée par l'ODES (Office Des Ecoles en Santé). Pour Ecublens, ce questionnaire a été passé auprès des élèves et des adultes travaillant pour l'établissement. L'objectif est de mettre en place un cadre de vie dans lequel les élèves et les adultes ont du plaisir à apprendre et à travailler.

La passation du QES, qui a eu lieu durant le mois de novembre 2010, a concerné les élèves du secondaire (577 questionnaires validés), et les adultes de l'école (113 questionnaires validés). La conférence des maîtres a également décidé que les élèves du primaire seraient interrogés au moyen de groupes de discussion : 50 élèves du primaire y ont participé.

Avant d'aborder les principaux constats, il est important de signaler qu'une différence existe entre les perceptions et les faits réels.

Le climat relationnel

Jusqu'en 5^{ème} année, les élèves ont une très bonne relation avec leur enseignant-e. 75% des élèves du secondaire se sentent bien à l'école. 25% se plaignent de bagarres, d'insultes et d'agressions. Les perceptions sont plus négatives que les faits rapportés.

Le sentiment d'appartenance

Il est perçu très positivement par tous les adultes de l'école ainsi que les élèves du primaire et de 5^{ème} année. Les élèves du primaire disent aimer leur classe et leur école. Ils disent s'y sentir bien et y avoir une place. Dès la 6^{ème} année, le sentiment d'appartenance diminue avec l'âge jusqu'à la fin de la scolarité.

Le climat éducatif

Tous les adultes de l'école, les élèves du primaire et du CYT affirment bien apprendre et recevoir le soutien dont ils ont besoin. Dès la 7^{ème} année le climat éducatif est perçu de manière moins positive. L'ensemble des élèves demande plus de silence pour travailler. Les règles de l'école et leur application sont perçues positivement par l'ensemble des adultes et des élèves.

Le sentiment de sécurité

Les élèves ne se sentent pas en sécurité dans certains lieux : la cour de récréation, les escaliers, les toilettes, le parking à vélo (Pontet), les abords de l'école. Ils souhaitent une surveillance accrue.

En guise de conclusion, quelques mesures déjà établies :

- Création d'un espace ressource pour les élèves en difficulté

- Renforcement de la présence des médiateurs scolaires au sein des différents collèges
- Mise en place de conseil de coopération à tous les degrés
- Tenue de conseils des délégués et de conseils de collège (à faire encore au collège d'Epenex)
- Organisation de journées spéciales : journée de l'élégance, tournois divers, ...
- Démarches d'amélioration de la sécurité pendant les récréations primaires
- Réorganisation de la surveillance des récréations au Pontet :
 - Décloisonnement des zones afin d'accroître les liens et pour augmenter le sentiment de sécurité par une meilleure connaissance de l'autre
 - Terrains de sport mis à disposition
 - Musique à la récréation (préparée par des classes)
 - Tournus à la bibliothèque

Des groupes de travail réfléchissent sur les thèmes suivants :

- Développement des liens interculturels
- Intégration des élèves en difficultés scolaires
- Système de tutorat
- Surveillance des récréations au primaire
- Topographie des bâtiments du Pontet
- Brochure d'informations sur les différents acteurs de l'école

Un point en lien avec le Conseil d'établissement est particulièrement la sécurité sur le chemin de l'école (p.ex. : bus bondés, parking à vélo, parcours à vélo dangereux, etc.). Il reste cependant des points d'interrogations par rapport à la concrétisation des différents projets.

Mme Manzini indique qu'elle a eu connaissance à l'occasion d'un entretien avec le PSPs (Promotion de la Santé et Prévention en milieu scolaire), M. Christophe Rothen et le nouvel infirmier scolaire, M. Alain Bugnon, que le groupe santé est réactivé. Il est composé de doyens, de médiateurs, d'une psychologue, de l'infirmier scolaire et du PSPs. Ce groupe devrait se formaliser et subir une extension vers l'extérieur. Les membres du conseil d'établissement sont représentés dans le groupe santé par une participation de Mme Costa Rubin, doyenne primaire et M. Bérard, en sa qualité de médiateur.

M. Aitor Ibarrola souhaite plus d'interactivité et de liens entre le Conseil d'établissement et les projets à réaliser, dans le but de ne pas faire le bonheur des gens malgré eux.

M. Jorge Ibarrola préconise la mise à disposition de salles pour permettre aux élèves de faire leurs devoirs, ainsi que d'un lieu d'accueil pour les périodes avant et après l'école. **Mme Manzini** rappelle que des études surveillées sont mis en place pour les élèves du secondaire avec un système de contrôle à l'arrivée et au départ de l'élève au moyen de l'agenda. Cette prestation ne demande pas d'inscription préalable des élèves et est gratuite.

M. Lugon précise que l'accueil des périodes entre les heures de cours est du ressort de la Commune et non de l'école. La mise à disposition d'un local « pic-nic » n'a pas encore été réalisée d'une part par manque de locaux disponibles et, d'autre part, en raison d'une organisation de surveillance par un adulte. Un groupe de travail composé de MM. V. Guyaz, J. Ibarrola, Mmes Hubleur et Menétrey, est créé pour une réflexion sur le sujet. M. J. Ibarrola se propose pour organiser une séance.

10. Réalisations lors de la dernière législature

- Programme de prévention « P-Touch » destiné aux classes du CYP2 concernant la violence. Ce programme est composé de deux modules, un théorique et un pratique.
- Le secteur parents a organisé deux rencontres de parents. Une trentaine de personnes étaient présentes à ces occasions sur un potentiel d'environ 2'400 parents. Les futures rencontres seront organisées sur la base de thèmes pré-définis.

11. Dossiers en cours

Sécurité sur le chemin de l'école

Le dossier réalisé par un groupe de travail de la précédente législature a été transmis à la Municipalité pour prendre connaissance, puis transmis au responsable de l'urbanisme de la Commune, M. Cyril Besson. Le travail de réalisation des points soulevés dans le rapport doit être intégré dans le plan de développement des circulations et qui doit être traité lundi en séance de Municipalité.

Une synthèse des propositions a été établie par M. Besson. **M. A. Ibarrola** souligne le manque de concertation avec les personnes concernées par ce projet. Il demande à ce que la Municipalité, par le biais de Mme Manzini, désigne officiellement les membres intéressés du Conseil d'établissement pour être impliqués dans les réflexions en lien avec ce sujet. Mmes Perez Chevallaz, Vernez Thomas, MM. Bérard et A. Ibarrola souhaitent faire partie de ce groupe de travail.

Fêtes de fin d'année scolaire

Un groupe de travail, composé de Mmes Hubleur, Olivet, Costa Rubin, Chevallaz Perez, Allenbach et Menétrey, est désigné pour poursuivre les réflexions sur le projet des fêtes de fin d'année scolaire. Des pistes ont déjà été relevées à l'occasion d'une première rencontre en mai dernier par le précédent groupe de travail.

M. Lugon rappelle qu'en ce qui concerne les propositions en lien avec l'école, celles-ci seront étudiées par le Conseil de Direction et qu'en finalité la décision appartient à la Direction des écoles.

Groupe multiculturel

Mme Costa Rubin informe que dans ce domaine il a déjà été créé, en lien avec la Commission d'intégration Suisses-Etrangers de la Commune, le programme Piccolo Voice, un groupe de parents référents, Français en Jeu. Une prochaine rencontre, en vue de poursuivre cette collaboration, doit être fixée tout prochainement. Mmes Manzini, Costa Rubin, Pittet Blanchette, Conti (remplaçante de M. Eric Levrat) et Menétrey font partie de ce groupe de travail. Mme Anne-Claude Gilli rejoindra ce groupe en sa qualité de municipale du dicastère des Affaires culturelles.

12. Dates des deux prochaines séances

La date des prochaines séances du Conseil d'établissement sont fixées aux :

- mercredi 15 février 2012, à 18h.00, salle Polyvalente
- jeudi 31 mai 2012, à 18h.00, salle Polyvalente

13. Divers et propositions individuelles

M. Guyaz propose d'ouvrir une discussion avec le groupe ressource du diagnostic communautaire qui s'occupe des aînés afin de traiter du sujet de l'insécurité.

Mme Menétrey annonce qu'à l'occasion du congé à tous les élèves de l'établissement du 24 novembre le matin, les parents avaient pour mission d'annuler l'inscription au réfectoire pour leur enfant s'ils ne venaient pas ce jour-là. Cependant, un travail considérable de recherche d'informations auprès des parents a dû être fait par notre secrétariat car peu se sont donné la peine d'appeler pour annuler. Il s'agit d'une cinquantaine de repas sur l'ensemble de nos réfectoires.

Séance levée à 20 h.30

La secrétaire :

S. Menétrey

S. Menétrey